



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE GRENOBLE**

2, rue Joseph Fourier 38000 Grenoble

Tél : 04 76 42 29 52

compta@epudg.org

<https://grenoble.epudf.org/>

Le prélèvement mensuel simplifie la gestion des dons et offrandes

à renvoyer au secrétariat, sous pli fermé, à l'attention du trésorier de l'Eglise Protestante Unie de Grenoble

Nom et prénom.....

Adresse

Courriel

Téléphone.....

Désire Modifier mon prélèvement mensuel et passer à€ par mois

.

Mettre en place un prélèvement mensuel de.....€ (joindre un RIB/IBAN)

.

Recevoir une documentation sur les avantages liés aux legs.

Remarques :

Date et signature :

N.B. : Vous pouvez mettre fin au prélèvement automatique à tout moment sur simple demande adressée au trésorier.

Si vous souhaitez effectuer un virement régulier sur les comptes de l'Eglise Protestante Unie de Grenoble, adressez un courrier au secrétariat, à l'attention du trésorier.

Fiscalité

Pour ceux qui sont soumis à l'impôt sur le revenu, **66% du montant des dons sont déductibles** dans la limite de 20% du revenu ; ainsi, un don de 1000 € ne vous coûte in fine que 340 €. Un reçu fiscal est envoyé chaque année.

Si vous êtes assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), d'autres déductions sont possibles. Renseignez-vous auprès du trésorier.

Secrétariat : Eglise Protestante Unie de Grenoble – 2 rue Joseph Fourier – 38000 Grenoble